

COUPE PEUGEOT 208 Rally4

RÈGLEMENT SPORTIF 2026

Enregistré à la Ligue Sport Automobile de la Réunion
Sous le N° **2026/RCA/19/4** en date du **17 mars 2026**



SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CLASSEMENT

- 1.1 Inscription
- 1.2 Charte de Bonne Conduite
- 1.3 Equipages Invités sur un Rallye

ARTICLE 2 - CALENDRIER 2026

ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES POINTS ET PRIX PAR RALLYE

- 3.1 Classement scratch
- 3.2 Attribution de points supplémentaires Cumulables
- 3.3 Bonus « Rally+ »

ARTICLE 4 - CLASSEMENT

- 4.1 Nombre de rallyes retenus pour le classement final de la coupe **PEUGEOT 208 Rally4**
- 4.2 Ex-æquo

ARTICLE 5 - DOTATION DE FIN D'ANNÉE

ARTICLE 6 - VOITURE ADMISE - CARBURANT

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS - NUMÉROS DE COURSE – PNEUMATIQUES - POIDS

- 7.1 Engagement
- 7.2 Pneumatiques
- 7.3 Marquage des Pneumatiques
- 7.4 Poids

ARTICLE 8 - RECONNAISSANCES

ARTICLE 9 - NOUVEAU DÉPART APRES ABANDON

ARTICLE 10 - IDENTIFICATION

10.1 Exploitation de l'image

10.2 Voiture

10.3 Combinaison Peugeot Sport et sous-vêtement

10.4 Parc Assistance « Coupe 208 Rally4 »

ARTICLE 11 - VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

11.1 Vérifications Techniques

11.2 Sanctions

11.3 Appel

ARTICLE 12 - REMISE DES PRIX DE FIN D'ANNÉE

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Pour cette 5^{ème} année de réalisation la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** est organisée par le

Club PEUGEOT SPORT REUNION

Cette coupe est établie selon le calendrier dans le cadre des rallyes du **Championnat de la Réunion des Rallyes 2026**.

D'un point de vue réglementaire, les concurrents de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** seront soumis à l'application des dispositions suivantes :

1. Du règlement standard des rallyes
2. Du règlement du championnat de la Réunion des rallyes
3. Du règlement particulier diffusé par l'ASA organisatrice du rallye
4. Du présent règlement

En cas de divergence d'interprétation sportive entre le présent règlement et la réglementation FFSA, cette dernière prévaudra.

La **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** se dispute avec des PEUGEOT 208 Rally4 telles que définies par le Règlement Technique 2025.

La **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** est ouverte à tous les pilotes et copilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale ou régionale pour les copilotes en cours de validité délivrée par la FFSA, à l'exception des vainqueurs des précédentes éditions.

1.1. Inscription

 Un pilote déjà titré par le passé dans la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**, ne pourra participer à nouveau à cette **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**.

Dans le cadre de l'article 74 du code sportif international, le **Club Peugeot Sport Réunion** se réserve le droit de refuser la participation aux rallyes de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** des candidats ou des inscrits dont la condamnation pour crime ou délit pourrait porter atteinte à l'image du **Club Peugeot Sport Réunion** ou de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**

Les équipages souhaitant participer à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** doivent suivre le processus suivant :

1- Adresser les fiches d'inscription pilote et co-pilote à :

**CLUB PEUGEOT SPORT
FORMULE DE PROMOTION RALLYE**

A l'attention de **Philippe MAILLOT** (peugeot.sport@caille.com / tél : 0692854709)

2 – Procéder au paiement de l'inscription pilote et co-pilote pour l'année en cours :

**Coupe PEUGEOT 208 Rally4 PILOTE = 600 € TTC
Coupe PEUGEOT 208 Rally4 COPILOTE = 600 € TTC**

Toute inscription à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** peut être faite en cours de saison, et devra impérativement être payée au plus tard à la clôture des engagements du rallye.

Dans le cas contraire, il n'y aura pas d'admission à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** et il n'y aura pas d'attribution de primes.

Le **Club Peugeot Sport Réunion** informera l'équipage de l'acceptation ou du refus de son inscription. Cela se fera par courriel et dans les délais impartis par l'article 74 du Code sportif International.

Le **Club Peugeot Sport Réunion** se réserve le droit, sans avoir à se justifier, de refuser toute demande d'inscription.

L'inscription équipage de **1200 €** représente les droits d'inscription à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** saison 2026 pour le Pilote et Copilote.

Elle permet également de bénéficier des services suivants sur les rallyes :

- Un fourgon de pièces mécaniques
- Une assistance technique du Peugeot Sport Réunion
- Un encadrement sportif et l'assurance d'une équité sportive et technique
- Un accès à la Structure d'accueil du **Club Peugeot Sport Réunion**

Cette somme est encaissée et ne peut en aucune manière être remboursée.

Par le seul fait de signer le dossier d'inscription, l'équipage accepte les termes du présent Règlement Sportif 2026 et s'engage à le respecter dans la lettre comme dans l'esprit.

Le seul interlocuteur auprès de **Peugeot Sport Réunion** est **le pilote régulièrement inscrit** à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** en tant que Pilote. Il peut être accompagné ou se faire représenter par son copilote ou une personne de son choix s'il le souhaite. **Ce choix doit être précisé par écrit au moment de son inscription à la Coupe PEUGEOT Sport.**

1.2. Charte de bonne conduite

Chaque **pilote, copilote, membres de leur équipe** ainsi que **la famille de l'équipage**, **s'engagent sur l'honneur à respecter à chaque instant la charte de bonne conduite** consistant pendant l'ensemble des rallyes (reconnaisances, Shake down, vérifications, courses, briefing, podium et remise des prix) au :

- Respect de la Réglementation Technique de la voiture
- Respect de la Réglementation Générale de la **FFSA**
- Respect des créneaux horaires et des dispositions particulières prévus par l'organisateur
- Respect des riverains et de leurs biens ainsi que des autres usagers de la route
- Respect des autres concurrents
- Respect de l'identité visuelle lié à tout support de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**
- Respect des représentants officiels de la **LSAR / FFSA**, des organisateurs des rallyes et des représentants de **Peugeot Sport Réunion**.

D'une manière générale, il ne sera accepté aucune atteinte à la réputation et aux intérêts de **Peugeot Sport Réunion**, de ses dirigeants et partenaires ou aux relations normales que chaque concurrent doit entretenir avec les organisateurs des rallyes et les représentants de la **LSAR / FFSA**.

En cas de non- respect de ces règles, Peugeot Sport Réunion aura la faculté d'exclure un concurrent soit :

- De la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**
- De l'attribution des points pour le Rallye ou la charte de bonne conduite qui n'aura pas été respectée
- De l'attribution des points pour un Rallye ou des Rallyes à venir

En cas de disqualification d'un rallye, le pilote ne peut prétendre à aucun point ni à aucun prix au titre de ce rallye.

1.3. Equipages invités sur un rallye

Le **Club Peugeot Sport Réunion** se réserve le droit d'engager un ou plusieurs équipages « invités » sur un Rallye. Ils figureront dans le classement général du rallye mais ne prendront aucun point ni prix (Ex : le vainqueur de la Coupe Peugeot 208 Rally4 2025). Pour l'attribution des points et des prix, tous les équipages placés derrière un équipage invité au classement général du rallye **remontent d'une place**.

ARTICLE 2 – CALENDRIER 2025

Ce calendrier publié par la Ligue Du Sport Automobile de la Réunion est un calendrier prévisionnel et en tant que tel susceptible de modification par la LSAR qui s'impose à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** :

- 02/03 Mai 2026 : Rallye National de Petite-Île (ASA REUNION)
- 14 Juin 2026 : Rallye Régional (ASA SMER)
- 24/25/26 Juillet 2026 : 57^{ème} Tour Auto (ASA REUNION)
- 05/06 Septembre 2026 : Rallye National de l'EST (ASA SMER)
- 24/25 Octobre 2026 : Rallye National (ASA REUNION)
- 5/6 Décembre 2026 : 52^{ème} Rallye 1000 Km (ASA SUD)

* Si un ou plusieurs rallyes inscrits au calendrier ne sont pas organisés, le **Club Peugeot Sport Réunion** se réserve le droit de ne pas remplacer le rallye.

ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DES POINTS ET PRIX PAR RALLYE

3.1. Classement scratch

Pour déterminer le classement scratch on retient **tous les concurrents de toutes marques confondues** de la Classe **Rally4**.

Chaque rallye, en fonction du résultat final, donne lieu à **une attribution de points et dotations**, selon le tableau ci-après :

Classe Rally4	Points	Prix*
1 ^{er}	20	800€
2 ^{ème}	17	700€
3 ^{ème}	14	600€
4 ^{ème}	11	500€
5 ^{ème}	8	400€
6 ^{ème}	5	300€
M. performeur	3	100€

***50%** de cette somme est distribuée en bons d'achat valables chez JCA St. Denis – St. Pierre et Le Port – MIDAS – Leader Price.

3.2. Attribution de points supplémentaires cumulables

Les 3 points supplémentaires du meilleur performeur sont attribués par rallye, même en cas d'abandon, au pilote ayant réalisé le plus grand nombre de meilleurs temps de **la Classe Rally4 (Toutes marques confondues)** en Epreuves Spéciales (un temps forfaitaire ne pourra en aucun cas être considéré comme un meilleur temps).

En cas d'ex-aequo, ils sont départagés par leurs temps réalisés dans la première épreuve chronométrée du rallye « Hors Temps Forfaitaire », puis dans la deuxième, et ainsi de suite si nécessaire.

3.3. Bonus « Rally + »

Sur les 6 Rallyes que comptent le calendrier de la Coupe PEUGEOT 208 Rally4 saison 2026 (Voir Art. 2), chaque concurrent pourra choisir un rallye sur lequel les points attribués compteront double (Les points du meilleur performeur restant inchangés). Cela une seule fois dans la saison.

Ce choix devra être exprimé par écrit dès votre inscription à la Coupe PEUGEOT 208 Rally4 et transmis par mail (peugeot.sport@caille.com) au Responsable de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**, qui avertira par mail tous les concurrents avant le départ du Rallye.

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement (Scratch), établi après chaque rallye pour les pilotes de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4 F-RC4 / Rally4**, donne lieu à une attribution de prix identique pour chaque rallye figurant au calendrier (voir tableau 3.1).

4.1. Nombre de rallyes retenus pour le classement final

Le classement final sera établi en additionnant les points obtenus **sur les 5 meilleurs résultats des 6 rallyes** inscrits au calendrier 2026, ou de la totalité des résultats en cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves.

IMPORTANT : le résultat d'un rallye dont le pilote aura été disqualifié ne pourra pas être retenu (voir Article 1.2. Charte de Bonne Conduite).

4.2. Ex-æquo

En fin d'année, les ex-æquo sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de 1ères places associées au meilleur performeur, puis (à défaut ou en cas d'ex-æquo) le nombre de 2èmes places, etc.

S'il existe encore des ex-æquo, ils sont départagés par leurs classements lors du 1er rallye disputé conjointement.

ARTICLE 5 – DOTATION DE FIN D'ANNÉE

Le vainqueur du classement général de la saison 2026 de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** se verra offrir un programme en **Championnat des Rallyes de la Réunion 2027** au sein du **Club Peugeot Sport Réunion** avec **sa Peugeot 208 Rally4 qui sera révisée et suivie par notre équipe** (Pièces – Main d'œuvre – Carburant – 6 pneus pour un Rallye Régional et 8 Pneus par Rallye National et **+ à sa charge**). **Tous dégâts de carrosserie et mécanique restent à la charge du Pilote suite à une sortie de route.**

Ce programme est défini comme suit :

- 4 inscrits à la Coupe 2026 : **L'intégralité du Championnat 2027**
- Moins de 4 inscrits : **3 premières épreuves**

Le classement scratch final de la saison 2026 de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** donne lieu à une attribution de prix selon le tableau ci-après :

Classement	Prix
1 ^{er}	Prix selon Art. 5
2 ^{ème}	2000€
3 ^{ème}	1800€
4 ^{ème}	1500€
5 ^{ème}	1100€

ARTICLE 6 – VOITURE ADMISE - CARBURANT

Peugeot 208 GT line - 1199cm³ - moteur EB2 Turbo – Type homologation européenne Homologué par la FFSA au 01/03 /2020 sous le n° A-5780.

Cette voiture doit être conforme à tous moments sur l'ensemble des rallyes constituant la Coupe PEUGEOT 208 Rally4 2026.

6.1. Carburant

L'utilisation du **Carburant** devra répondre aux spécifications du point 1.3.3 du Règlement Standard des Rallyes et Conforme aux spécifications de l'article 252.9 de l'Annexe J.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS - NUMÉROS DE COURSE PNEUMATIQUES - POIDS

7.1. Engagement

Les équipages doivent s'engager en classe **Rally4** (1.2 l. Turbo) directement auprès de l'organisateur du rallye et sont sous la juridiction du rallye. Afin de bénéficier d'une priorité d'engagement attribuée à une coupe de marque, il faut impérativement respecter la réglementation sur les dates d'inscription.

7.2. Pneumatiques

Chaque Concurrent doit utiliser le **PIRELLI** de type **RA5 - RA7**

Le Re taillage des pneumatiques **PIRELLI** de type **RA5** et **RA7** est autorisé

Sur toutes les épreuves de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**, l'utilisation de traitement de surface ou tout autre système de chauffe (Couvertures Chauffantes par exemple) **sont interdits**

Pour un Rallye Régional :

- **06** pneumatiques **PIRELLI** de Type RA5, RA7 enregistrés – roue de secours incluse.
- **05** pneumatiques « Pluie » enregistrés – Roue de Secours incluse

Pour un Rallye National :

- **08** pneumatiques **PIRELLI** de Type RA5, RA7 enregistrés – roue de secours incluse.
- **05** pneumatiques « Pluie » enregistrés – Roue de Secours incluse.

7.3. Marquage des Pneumatiques

Le lieu et l'heure pour l'opération de marquage des pneumatiques seront précisés avant chaque épreuve. Chaque équipage doit **obligatoirement** se soumettre à l'opération de marquage. La totalité autorisée des roues doit être présentée en une seule fois, pneumatiques montés et propres. Le marquage est effectué sur chaque flanc du pneumatique.

Un pneumatique marqué peut être utilisé pour l'épreuve suivante jusqu'à concurrence du nombre autorisé. Un pneumatique peut de ce fait porter plusieurs marquages.

7.4. Poids minimum

Le **poids minimum** pour une 208 Rally4 est de **1080 Kg**. Ce poids minimum est le poids à tout moment d'une épreuve, **sans pilote ni copilote ni les casques et Hans**, avec une seule roue de secours, avec l'outillage et les pièces de rechanges situés à l'intérieur du véhicule, les réservoirs d'essence et de lave-glace vides.

Le **poids minimum** d'une 208 Rally4 avec l'équipage à bord, et son équipement, est de **1240 Kg**.

À tout moment de l'épreuve, **le concurrent doit respecter ces 2 points**

ARTICLE 8 – RECONNAISSANCES

La réglementation des reconnaissances pour les rallyes de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** est sous le régime de la réglementation générale **FFSA** et du règlement particulier de chaque rallye.

En conséquence, toute infraction constatée à ces réglementations entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipage de la **Coupe 208 Rally4** pour l'année en cours.

ARTICLE 9 – NOUVEAU DÉPART APRES ABANDON

Dans le cas visé à l'article 7.3.17 du règlement standard des rallyes de la FFSA, les concurrents pourront réintégrer le rallye aux conditions exposées audit article 7.3.17.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de point pour la **Coupe 208 Rally4** au titre des rallyes concernés.

Ils seront reclassés pour l'ordre de départ de l'étape suivante par la Direction de Course et validé par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10 – IDENTIFICATION

10.1. Exploitation de l'image

La participation à un rallye de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** entraîne de plein droit pour la société **Jules Caillé Auto** et **les partenaires** de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote et de son copilote ainsi que leurs performances, leurs résultats et l'image de leur voiture pour toute action de relation publique, promotionnelle ou publicitaire.

10.2. Voiture

Les concurrents doivent obligatoirement apposer sur leur voiture toutes les publicités conformes au plan d'identification de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** de la saison en cours.

Indépendamment des publicités obligatoires, les pilotes ont la possibilité de disposer du reste de la voiture (dans les limites imposées par la réglementation générale des rallyes FFSA et la réglementation technique FFSA) pour en apposer d'autres, sous réserve de respecter les autres prescriptions publicitaires et après accord de **Peugeot Sport Réunion**.

Les voitures mal identifiées, sales ou en mauvais état de carrosserie ne seront pas éligibles au sein du classement de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**. Le Commissaire Technique de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** vérifiera chaque voiture et rédigera une déclaration de conformité qu'il remettra au responsable de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**.

Le kit d'autocollants pour l'identification est fourni gratuitement aux concurrents de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** par **Peugeot Sport Réunion**.

10.3. Combinaison Peugeot Sport et sous-vêtements

Les pilotes et copilotes doivent obligatoirement porter sur tous les rallyes de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** une combinaison Peugeot Sport et des sous-vêtements ignifugés (haut et bas). Les pilotes et les copilotes ont la possibilité d'arborer d'autres partenaires sur leur combinaison sous réserve de respecter les autres prescriptions publicitaires applicables.

Ces publicités ne doivent pas être concurrentielles de Peugeot et des partenaires de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**.

Pendant les cérémonies de «Podium», le pilote et le copilote doivent être en combinaison Peugeot Sport et s'engagent à porter toutes les identifications qui leurs sont remises par le responsable de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** ou ses partenaires (**obligation de porter la casquette ADA – Ile de la REUNION**)

Tout équipage qui ne tient pas compte très attentivement de cet article et de ses différents alinéas ne sera pas éligible au sein du classement de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** (pas de prix et pas de points).

L'ensemble des équipements doit être conforme en tous points à la réglementation FFSA

10.4. Parc Assistance « Coupe 208 Rally4 »

Un parc d'assistance « **Coupe 208 Rally4** » sera dédié exclusivement aux concurrents régulièrement engagés dans la **Coupe 208 Rally4** sur chaque rallye du calendrier 2025. Cet espace sera demandé à l'organisateur du Rallye par le **Club Peugeot Sport Réunion** dès votre engagement auprès de l'ASA organisatrice (copie de votre engagement à nous faire parvenir). Ce « village » ne pourra se faire et sera délimité par l'organisateur du Rallye sur chacun des parcs d'assistance de la saison, dans la mesure du possible.

Dans cette zone d'assistance dédiée, chaque concurrent pourra apposer le matériel suivant :

- 1 tente
- 1 bâche au sol
- 2 Fourgons d'assistance

ARTICLE 11 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Il est obligatoire de respecter les horaires de convocation !

Les voitures de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** se trouvent sous la juridiction des officiels du rallye auquel elles participent. Avec l'accord de la Direction de Course et du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, **Peugeot Sport Réunion** peut procéder à des vérifications techniques avant, pendant et après le rallye.

11.1. Vérifications Techniques

Il est obligatoire de respecter les horaires de convocation sous peine d'être sanctionné selon les prescriptions générales FFSA (voir V. Vérifications / A. Généralités)

Lors des vérifications techniques, il sera expressément demandé :

- La Fiche de Spécification (Voir Spécimen Joint)
- Le passeport technique FFSA propre à sa voiture
- La fiche d'homologation de la voiture, qui est à conserver dans la voiture pendant toute la durée du rallye.
- Les équipements de sécurité du pilote et du copilote (gants, casques, combinaisons, sous-vêtements, Hans...)

Rappel :

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques est considérée comme une déclaration implicite de conformité. Il est du devoir du concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs que sa voiture est conforme au Règlement dans son intégralité et à tout moment du rallye.

Avant le rallye :

Des vérifications techniques ont lieu sur les points suivants :

- Vérification de la sécurité
- Vérification de l'identification partenaires
- Eventuellement certains contrôles préventifs de conformité.
- Vérifications plombages Moteur, Turbo et la Référence du Calculateur et de ses données

Pendant et après le rallye :

Conformément à l'article 1.3.9 du Règlement Standard des rallyes le Directeur de Course et le Commissaire Technique **FFSA** délégués à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**, à tout instant au cours du rallye, pourra effectuer des vérifications complémentaires, concernant aussi bien l'équipage que la voiture.

Le Commissaire Technique **FFSA** délégué à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** pourra demander au Commissaire Technique Responsable du Rallye de transmettre au Directeur de Course et au Collège des Commissaires Sportifs, que soient faites des vérifications techniques finales très détaillées, pouvant aller jusqu'au démontage des pièces concernées, et ce, afin d'assurer la stricte conformité des voitures engagées.

Ces contrôles feront l'objet d'un rapport détaillé à la direction de course pour transmission au Collège des Commissaires Sportifs.

NOTA : Chaque concurrent doit mettre à la disposition du Commissaire Technique **FFSA** délégué à la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** au moins un mécanicien pour le démontage demandé. Après les vérifications techniques, si la voiture est reconnue conforme, les éventuelles pièces nécessaires pour le remontage sont fournies par **PEUGEOT SPORT REUNION**. Si le concurrent est dans l'incapacité d'assurer les démontages demandés par le commissaire technique, celui-ci sera déclaré « non conforme ».

En cas de non-conformité au règlement technique de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4**, la pièce ou l'organe prélevé, est réexpédié au client sans frais pour celui-ci.

Dans le cas contraire, le concurrent devra s'acquitter des montants de remise en conformité de la pièce ou de l'organe prélevé.

Toute infraction au règlement technique de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** entraîne la non-distribution des prix et points de classements et le déclassement du rallye concerné et/ou la disqualification définitive. Les équipages classés derrière lui remontent d'une place.

Attention : tous les éléments plombés doivent le rester pendant toute la saison. Ces plombs sont sous la responsabilité du concurrent (le pilote). La non-observation de cette règle entraîne la disqualification immédiate du concurrent (disqualification du rallye).

11.2. Sanctions

Si un pilote est disqualifié d'un rallye pour des raisons sportives ou techniques, il ne peut prétendre à aucune attribution de points ni à aucun prix pour le rallye concerné. Ce rallye ne pourra être retenu lors de l'établissement du classement général de la saison. (Art.1.2).

De plus, en fonction de la gravité de la faute, **Peugeot Sport Réunion** se réserve le droit de ne pas accepter ses engagements aux rallyes suivants.

11.3. Appel

Les concurrents ont le droit de faire appel contre les pénalités prononcées ou les décisions prises par les commissaires sportifs d'un rallye auprès de la FFSA conformément aux articles VIII A des Prescriptions Générales de la FFSA, sous réserve d'avoir notifié aux Commissaires Sportifs du rallye par écrit, accompagné d'un chèque de 3.300€ dans l'heure qui suit la publication de la décision, leur intention de faire appel de cette décision.

ARTICLE 12 – REMISE DES PRIX DE FIN D'ANNÉE

En fin de saison, **PEUGEOT SPORT REUNION** organise une Remise des Prix où est remis l'ensemble des prix.

Le Pilote et le Copilote s'engagent à porter les vêtements officiels du **Club PEUGEOT SPORT REUNION**

Tous les concurrents recevant un prix doivent obligatoirement être présents à cette cérémonie. Les concurrents absents, sans motif justifié et sans en avoir prévenu le responsable sportif une semaine auparavant par mail, ne peuvent prétendre percevoir leur prix.

CONTACTS PEUGEOT SPORT RÉUNION

Responsable Coupe 208 Rally4

Philippe MAILLOT
Mobile 0692 854 709
peugeot.sport@caille.com

Support Technique

Pascal ENJOLRAS
Mobile : 06 07 13 62 59
pascalenj@onyx-racing.fr

Arnaud OGER
Mobile : 061581121
ogerarnaud@sfr.fr

Commissaire Technique Fédéral

Emmanuel REVELIN
Mobile : 0692 020 233

Peugeot Sport / - Vente pièces détachées

Philippe MAILLOT
Tél : 0692 854 709
Mail : peugeot.sport@caille.com

PLAN D'IDENTIFICATION AV



PLAN D'IDENTIFICATION AR



FICHE D'ENGAGEMENT 2026 – PILOTE

A la Coupe PEUGEOT 208 Rally4

FICHE A RETOURNER A PEUGEOT SPORT REUNION : 1, RUE EDOUARD MANES 97490 SAINTE CLOTILDE

Nom et Prénom du Pilote :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. Domicile : Tél. Bureau : Tél. Portable :

Email : Date de Naissance :

Véhicule : Groupe et Classe :

Coque :

Licence Pilote N° :

Ci-joint un chèque de **600 €** représentant les droits de participation annuelle (Art 1 du Règlement Sportif 2026) à l'ordre de PEUGEOT SPORT REUNION

Chèque N° : Banque :

J'ai bien noté que les courriers seront expédiés à l'adresse figurant sur cette fiche et que les prix seront versés au nom du pilote inscrit sur cette fiche si l'équipage au complet est présent à la remise des prix. **Le paiement des prix de classement se fera exclusivement par virement. Soit une association, soit un préparateur ou directement au nom du pilote.** DANS LE CADRE DE REMISES DE PRIMES ARGENT (50%) et DE BONS D'ACHATS BOUTIQUE (50%) **veuillez nous fournir votre RIB. Merci**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement sportif 2025 de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** ainsi que le Règlement Technique et m'engage à les respecter.

Je déclare être informé des sanctions applicables en cas de non-respect de ces règlements **et je m'engage à conserver un état d'esprit sportif et une attitude responsable vis à vis des organisateurs de rallyes, des autres concurrents, des riverains et des autres usagers de la route.**

Je déclare que tous les renseignements mentionnés dans ce dossier sont exacts et que je suis informé que toute fausse déclaration entraînerait mon exclusion immédiate.

Date :Signature du Pilote Inscrit :

FICHE D'ENGAGEMENT 2026 - COPILOTE

A la Coupe PEUGEOT 208 Rally4

FICHE A RETOURNER A PEUGEOT SPORT REUNION : 1, RUE EDOUARD MANES 97490 SAINTE CLOTILDE

Nom et Prénom du Copilote :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. Domicile : Tél. Bureau : Tél. Portable :

Email : Date de Naissance :

Véhicule : Groupe et Classe :

Coque :

Licence Copilote N° :

Ci-joint un chèque de **600 €** représentant les droits de participation annuelle (Art 1 du Règlement Sportif 2026) à l'ordre de PEUGEOT SPORT REUNION

Chèque N° : Banque :

J'ai bien noté que les courriers seront expédiés à l'adresse figurant sur cette fiche et que les prix seront versés au nom du pilote inscrit sur cette fiche si l'équipage au complet est présent à la remise des prix. Le paiement des prix de classement se fera exclusivement par virement. Soit une association, soit un préparateur ou directement au nom du pilote. DANS LE CADRE DE REMISES DE PRIMES ARGENT (50%) et DE BONS D'ACHATS BOUTIQUE (50%) **veuillez nous fournir votre RIB. Merci**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement sportif 2026 de la **Coupe PEUGEOT 208 Rally4** ainsi que le Règlement Technique et m'engage à les respecter.

Je déclare être informé des sanctions applicables en cas de non-respect de ces règlements **et je m'engage à conserver un état d'esprit sportif et une attitude responsable vis à vis des organisateurs de rallyes, des autres concurrents, des riverains et des autres usagers de la route.**

Je déclare que tous les renseignements mentionnés dans ce dossier sont exacts et que je suis informé que toute fausse déclaration entraînerait mon exclusion immédiate.

Date : Signature du Copilote Inscrit :